

V

(Avis)

**PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE****COMMISSION EUROPÉENNE****Avis aux opérateurs économiques****Nouveau cycle de demandes de suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur
certains produits industriels et agricoles.**

(2021/C 136/06)

Les opérateurs économiques sont informés que la Commission a reçu des demandes conformément aux modalités administratives prévues dans la communication de la Commission concernant les suspensions et contingents tarifaires autonomes (2011/C 363/02) ⁽¹⁾ pour le cycle de janvier 2022.

La liste des produits faisant l'objet d'une demande de suspension de droits est disponible dès à présent sur le site web thématique de la Commission (Europa) relatif à l'union douanière ⁽²⁾.

Les opérateurs économiques sont par ailleurs informés que la date limite à laquelle les objections aux nouvelles demandes doivent parvenir à la Commission, par l'intermédiaire des administrations nationales, est le 17 juin 2021. C'est également à cette date que se tiendra la deuxième réunion du groupe «Économie tarifaire».

Il est recommandé aux opérateurs intéressés de consulter régulièrement la liste afin de se tenir informés du statut des demandes.

Pour en savoir plus sur la procédure de suspension tarifaire autonome, consulter le site web Europa:

http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_duties/tariff_aspects/combined_nomenclature/index_fr.htm

⁽¹⁾ JO C 363 du 13.12.2011, p. 6.

⁽²⁾ http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/susp/susp_home.jsp?Lang=fr